

9POLES GESTION
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 268 Route DE BELLET
06200 NICE
922 454 095 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE

DU 25 AVRIL 2025

Le vingt-cinq juin de l'an deux mil vingt-cinq à dix heures,

Madame Vanessa ESCARD,

Demeurant 268 route de Bellet 06200 NICE,

Associée unique de la Société 9POLES GESTION,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Vanessa ESCARD, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 12.806 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12.806 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 12.806 euros.

Affectation

- **En report à nouveau**, soit 12.706 euros ;
- **A titre de dividendes**, soit 20.000 euros, prélevés sur le report à nouveau.
- **A la réserve légale**, soit 100 euros,
- **Solde du report à nouveau**, soit 1.335 euros.

Montant - Acompte sur dividendes - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 200 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 avril 2025.



L'associée unique reconnaît avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

L'associée unique reconnaît avoir été informé que peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associée, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique qu'il n'a jamais été distribué de dividende s'agissant du second exercice.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Vanessa ESCARD
Présidente associée unique

SASU 9POLES GESTION

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

Certifié conforme à l'original.

La Présidente,

ESCARD

Signature numérique de ESCARD
DN : cn=ESCARD, o=9Pôles
Gestion, ou,
email=vanessa.escard@gmail.com,
c=FR
Date : 2025.05.20 19:27:14 +02'00'

Désignation de l'entreprise		SASU 9POLES GESTION		268 Route DE BELLET		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				06200 NICE			
SIRET		9 2 2 4 5 4 0 9 5 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	625	030	346	279	487
	Immobilisations financières* (1)	040		042			15
	Total I (5)	044	625	048	346	279	502
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	4 086	070	4 086	2 232	
		072	790	074	790	62	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	22 095	086	22 095	11 436	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	26 971	098	26 971	13 730	
	Total général (I + II)	110	27 596	112	346	27 250	14 232
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	8 629				
	Résultat de l'exercice	136	12 806	8 629			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	22 435	9 629			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 835)	172	4 814	4 602			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	4 814	4 602				
Total général (I + II + III)				180	27 250	14 232	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 9POLES GESTION		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	32 362 27 713
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	2 2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	32 364 27 715
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	17 060 17 417
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	208 138
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	30 7
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	17 298 17 562
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 066 10 152
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 260 1 523
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 806 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 260
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989	
				991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
				181	
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346		655	
		643		645	
		648		649	
				641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	15 066 354
Déficits	Bénéfice col. 1				
	Déficit col. 2				
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	15 066 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.